

2025_68_Jurys_Examens_DU_Etudes_juridiques_comparatives

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

ARRETE :

Article 1 :

Le jury du Diplôme Universitaire **Etudes Juridiques Comparatives** est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Mme Aurélie **DUFFY-MEUNIER**

Suppléant(e) : M. Alexis **ALBARIAN**

Liste des membres :

- Membre titulaire : Mme Marthe **FATIN-ROUGE STEFANINI** / Suppléante : Mme Natasa **COLODROVSKI-DANALCIUC**

- Membre titulaire : M. Alexis **ALBARIAN**/ Suppléant : M. Olivier **ANDRE**

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence , le 13/11/2025



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique